Deuxième Année.— N° 83 CINQ CENTIMES Lundi 23 Mars 1896

L'ÉGALITÉ de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	[illegible]	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ON REÇOIT LES ANNONCES
ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont
A LILLE, 28, Rue de Fives.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 21 mars.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

La question d'Egypte

M. Berthelot a fait connaître l'état des négociations engagées sur les affaires d'Egypte.

L'impôt sur le revenu

Le Conseil s'est ensuite entretenu de la question de l'impôt sur le revenu, qui doit venir aujourd'hui en discussion devant la Chambre.

Les blés tendres

M. Félix Faure a signé un décret, aux termes duquel le décret du 18 mars 1896, admettant les blés tendres au régime de l'admission temporaire pour la fabrication de l'amidon, est rapporté, ce document n'ayant pas été soumis à l'examen du ministre de l'agriculture, dont la signature était nécessaire.

LES PRÊTRES BRETONS

Versailles, 21 mars.

Aujourd'hui s'est dénoué, après cinq audiences, devant le tribunal correctionnel, le procès intenté par 809 curés bretons, à MM. Albert Maréchaux, directeur du *Journal de Seine et Oise*, et Paul Vibert, auteur de quinze articles intitulés : *Paysages bretons*.

Le tribunal, par trois jugements très longuement motivés, s'est déclaré incompétent sur tous les points soumis à son appréciation.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 21 mars.

Dans une dépêche de Massaouah, le député Mecola prévoit la chute prochaine d'Adigrat. Le général Baldissera, dit-il, espérait délivrer la garnison aux mêmes conditions que Makallé ; jusqu'à présent Ménélik refuse. Les vivres commencent à manquer, la provision d'eau sera épuisée sous peu. Il reste une certaine quantité d'avoine qui, faute d'autre chose, sera mangée après avoir été bouillie.

Les trois batteries et les quatre mitrailleuses du fort ne disposent de munitions que pour un feu de quinze minutes.

Le fort contient 1,500 hommes dont 400 malades placés sous des baraques, exposés à la pluie.

Rome, 21 mars.

On annonce que les négociations entre le gouvernement italien et le Négus sont assez avancées pour qu'on puisse espérer un accord prochain.

Deux négociateurs seront nommés pour préparer le traité.

L'ennemi s'est réfugié ensuite à Cayajabo ; mais, poursuivi sans relâche, il a dû continuer à battre en retraite.

Maximo Gomez se replie sur Signanea, dans la province de Santa-Clara.

Une dépêche de la Havane annonce que, près de Cardenas, la canonnière espagnole *Cartied* et un détachement d'infanterie de marine ont réussi à s'emparer de cent cinquante colis d'armes et de munitions débarqués par un bâtiment flibustier.

LA GRACE DE VOIGNIER

Paris, 21 mars.

On sait que le pourvoi en cassation formé par Voignier, l'assassin de la petite Neut, condamné à mort par la cour d'assises de la Seine, a été repoussé.

On s'attendait depuis deux jours à une exécution capitale, car la commission des grâces, ainsi que le président des assises se sont montrés opposés à toute commutation de peine.

Toutefois, il paraît que le président de la République est décidé à gracier le condamné qui est sexagénaire.

RENTES DES TRAVAILLEURS

Anvers, 21 mars.

Hier matin, un affreux malheur est arrivé à la raffinerie de sucre de M. Meeus, rue de Gand. Un vieillard de 70 ans est tombé, par une trappe du 7e étage sur le sol. Ce malheureux qui se nomme Eysermans travaillait depuis 37 ans dans cet établissement.

Autrefois, Eysermans gagnait 3 francs par jour. Depuis quelque temps son salaire n'était plus que de 2 fr. 75.

Pauvre vieux ! A 70 ans, grimper sept étages pour aller se casser le cou en espérant gagner son pain.

LES BONIS MILITAIRES

Paris, 21 mars.

Consulté sur la destination à donner aux bonis d'ordinaire réalisés par les régiments de réserve, pendant les périodes d'instruction, lorsque le fonds d'économie atteint un avoir de un franc par homme, le ministre de la guerre a décidé que ces reliquats seront partagés en fin de période entre les hommes ayant vécu à l'ordinaire.

La part revenant aux réservistes leur sera remise individuellement ; celle des hommes de l'active sera versée à l'ordinaire de l'unité active à laquelle ils appartiennent.

DRAMATIQUE SUICIDE

Bourges, 21 mars.

Un suicide dramatique a jeté l'émoi à Chapelle-Saint-Ursin près Bourges.

Entendant une détonation provenant du cimetière, le garde-champêtre s'y rendit ; sur une tombe, il trouve le cadavre de son neveu, sous-officier au 30e dragons, âgé de vingt et un ans, qui venait d'escalader le mur. Près de lui était un revolver dont une balle lui avait traversé le corps, la mort avait été instantanée. Dans une poche du militaire on a trouvé un billet avec ces mots ;

« Gustave Chefson, dégoûté de la vie, meurt [illegible] de son père et demande à y être inhumé. » En effet, le malheureux était mort sur la tombe de son père, ancien employé à la Compagnie d'Orléans, qui était mort écrasé par un train. Le grand-père de Chefson s'est pendu. La pauvre mère qui demeure à Laqueuille a été prévenue de ce nouveau malheur.

PROJET DE LOI SOCIALISTE

Bruxelles, 21 mars

Le citoyen Defnet, député du Parti ouvrier belge, a déposé un projet de loi stipulant que « lors de l'entrée du fermier, il sera dressé, contradictoirement et par écrit, un état des bâtiments et de la culture du bien loué. Le bailleur devra tenir compte au preneur, de l'augmentation qui sera constatée à sa sortie dans la valeur locative du bien loué ».

Ce projet de loi répond à un article du programme agricole du Parti ouvrier belge comme du Parti ouvrier français.

L'AFFAIRE PICARD-DESTELAN

Paris, 21 mars.

Voici vingt-quatre heures que le conseil d'enquête présidé par l'ancien chef d'état-major de l'amiral Charles Duperré a fait connaître à M. le ministre de la marine son avis sur l'affaire Duperre-Picard-Destelan. M. Lockroy réfléchit avant de prendre une décision.

Nous croyons que jamais réflexion ne fût plus nécessaire.

L'ANNIVERSAIRE LIEBKNECHT

Berlin, 21 mars.

C'est le 29 mars prochain que l'Allemagne ouvrière et socialiste fête le 70e anniversaire de Wilhelm Liebknecht.

De toutes parts, on organise des souscriptions et les manifestations prendront les formes les plus diverses en l'honneur du vieux lutteur socialiste.

Aux Etats-Unis même, le *Cincinnati Tageblatt*, le *Volks Anwalt*, invitent les compagnons socialistes à envoyer à Liebknecht des cartes de félicitation, les manifestations dans la rue étant impossibles.

La solidarité ouvrière, comme on le voit, n'est pas un vain mot dans la démocratie socialiste.

BULLETIN DU JOUR

Première Escarmouche

— « Il a plu toute la nuit, les troupes sont fraîches. »

Parodiant ces prud'hommesques paroles attribuées, à tort ou à raison, au maréchal Canrobert nous pourrions dire, à propos de la discussion d'aujourd'hui, à la Chambre :

— « Il a plu de l'éloquence toute la journée, les troupes sont chaudes ! »

C'est, en effet, Jaurès qui a ouvert le feu dans la discussion de l'impôt sur le revenu. On connaît trop le merveilleux talent oratoire de notre collaborateur et ami pour que nous ayons besoin d'ajouter que partisans et adversaires de la réforme fiscale préconisée par le Ministère Bourgeois ont été « enflammés » par la dialectique puissante et les envolées superbes du député de Carmaux.

On trouvera plus loin un aperçu — bien pâle, hélas ! — de ce discours qui n'a pas duré moins de trois heures et auquel nous réserverons, demain, une large place.

Jaurès a défendu l'impôt sur le revenu ; il a dit comment et pourquoi il s'imposait, réduisant à néant les critiques d'adversaires intéressés, cinglant, de ci de là, les renégats à la Delombre qui, après avoir soutenu cette réforme, la combattent maintenant sous divers prétextes.

C'est M. Léon Say, le représentant attitré et autorisé du Capitalisme au Palais-Bourbon, qui a essayé de rétorquer les arguments du député de Carmaux. Mais combien piètre a été la défense à côté du réquisitoire ! Essoufflé après un quart d'heure, l'homme-lige des Rothschild a quitté la tribune sans être parvenu à atténuer l'immense succès obtenu par le leader socialiste.

Donc, la bataille est engagée et, on peut le dire, jamais débat n'a provoqué un intérêt aussi passionné — non pas seulement parce que la vie du ministère radical est en jeu, mais parce que l'innovation fiscale proposée marquerait, si elle était adoptée, le prélude d'une révolution pacifique et bienfaisante.

Nous avons assez longuement expliqué depuis quelques jours, les avantages que procurerait à la grande majorité des contribuables l'impôt progressif sur le revenu pour n'avoir pas besoin d'y revenir.

Mais si l'on veut se convaincre du caractère démocratique de cet impôt, il suffit de passer en revue ceux qui le combattent.

Avec M. Léon Say, il y a toute la droite, tous les gros bonnets de la finance cosmopolite, tous les gros propriétaires, tous les gros patrons.

Au contraire, dans le camp opposé, on trouve tous les hommes de progrès, socialistes et républicains sincères qui estiment que le moment est venu de tenir les promesses faites depuis vingt-cinq ans à la démocratie.

C'est la lutte entre la réaction et le progrès, entre hier et demain. Une première escarmouche a eu lieu ; quel sera l'issue de la bataille ? Il est encore malaisé de le prévoir mais nous pouvons dire cependant que si l'esprit réactionnaire venait à l'emporter sur l'esprit réformateur la victoire des ennemis du peuple ne serait qu'une victoire à la Pyrrhus — un de ces triomphes qui coûtent plus cher qu'une défaite.

Cette perspective fera sans nul doute réfléchir les hésitants ; aussi espérons-nous fermement qu'en dernier ressort la majorité se ralliera, sinon au projet de M. Doumer, du moins au principe de la réforme fiscale qu'il apporte.

Et ce sera tant mieux pour les réactionnaires eux-mêmes qui s'éviteront ainsi le désagrément de se voir prendre de force ce qu'ils n'auraient pas voulu donner de bon gré !

G. SIAUVE-EVAUSY.

LES CONVULSIONS DES MODÉRÉS

Le parti modéré, s'il avait quelque respect du sens des mots, devrait tenir à l'honneur de changer son étiquette. Comment se déclarer encore « modéré » après la campagne menée depuis deux mois contre le ministère, les personnes et les actes et les gestes et les attitudes et les sourires et les silences et les discours des ministres, campagne dont la violence a le plus souvent dépassé toutes celles conduites jusqu'à ce jour par les plus rudes polémistes des partis extrêmes.

Pour avoir poursuivi avec moins d'indolence affectée que leurs prédécesseurs, certaines instructions et enquêtes judiciaires, M. Yves Guyot les accusa de vouloir rétablir le régime de la terreur — à quoi je répondis un jour à la Chambre que la terreur des fripons c'était la gloire d'une démocratie et la sécurité des honnêtes gens.

Pour avoir arraché le faux nez patriotique dont les Trarieux et les Merlin cachaient leurs intrigues politiciennes, pour avoir combattu au Sénat ces lois liberticides par lesquelles les 300,000 ouvriers des chemins de fer seraient mis hors du droit commun, tous les tartuffes des *Débats* reprochèrent à MM. Cavaignac et Léon Bourgeois de négliger les intérêts supérieurs à la défense nationale.

Pour avoir déposé sur le bureau de la Chambre au lendemain du dernier accès de M. Rességuier, un projet de loi tendant à protéger le libre exercice des droits syndicaux, les ministres et M. Mesureur en tête furent traités de meneurs de grèves, de prêcheurs de discorde, de provocateurs, etc. Presque chaque jour, dans le *Figaro*, le non-lieu Jules Roche, dont l'état de surexcitation maladive, dont l'affolement inquiète manifestement tous ses amis, dénonce à l'indignation publique — lente à soulever — [illegible] nes sauvages et stupides, au moyen desquelles le gouvernement, par ses projets d'impôts, médite de ruiner la richesse nationale et de détruire la liberté individuelle. »

Dépassant les limites permises de l'extravagance, des « économistes » clament que ce sont les classes pauvres qui profitent le plus des dépenses publiques, et qu'en conséquence si la progressivité devait être établie dans l'impôt, elle devrait l'être à rebours, demandant aux classes inférieures une plus forte part de leurs ressources qu'aux classes riches.

Oui, sous prétexte que sur un budget de trois milliards, quelques millions sont chichement consacrés à des œuvres de bienfaisance et d'assistance, ces charlatans de l'économie politique, viennent exalter avec des intonations mouillées, les sacrifices faits par la société en faveur des classes pauvres.

Ils osent les gueux, tirer argument des dépenses de l'instruction publique. J'espère pour eux qu'ils tiennent mieux les comptes de leur propre maison que ceux de l'Etat. Qu'ils relèvent, le calcul sera bien aisé, la somme que coûte par an un enfant du peuple pour son instruction en une petite ville ou dans la campagne. Qu'ils mettent en regard celle que coûte pendant le même temps un jeune bourgeois qui fréquente les lycées, ou les écoles supérieures, ou les facultés ; pour qui des laboratoires chaque jour sont ouverts, pour qui dans les bibliothèques et les musées sont entassés les richesses de la science et de l'art ; que l'on compare ces deux sommes et l'on verra le prélèvement réel effectué chaque année sur les dépenses générales de l'instruction publique par l'enfant du peuple ou le bourgeois.

Cette impudence des Yves Guyot saute aux yeux.

L'affolement des opportunistes et des réactionnaires allant crescendo, les vieux gâteux du Luxembourg s'emportent contre « les tendances collectivistes du Gouvernement », ils somment le garde des sceaux de demander au parlement des nouvelles pénalités, déportation simple pour le moins ou colonisation forcée dans les plaines salubres et riantes de Madagascar, contre les factieux coupables de manquer de respect à la Haute Assemblée ? Le cri de : A bas le Sénat ! sera désormais considéré comme une tentative anarchiste et puni comme tel.

Pendant ce temps le rapporteur du budget général déclare que les capitalistes menacés par l'impôt sur le revenu se trouveront « en état de légitime défense » et on sent chez ce haut moraliste une très vive sympathie pour Messieurs les richards qui feront filer leurs capitaux à l'étranger. Cette provocation à la fraude, cet encouragement au vol, sont procédés je pense assez nouveaux chez un rapporteur du budget ; ils ne nous étonnent pas.

Je vous dis qu'il n'est pires énergumènes que ces prétendus « modérés » dès qu'on les dérange un peu dans leurs habitudes politiques et qu'on fait mine de toucher un peu à ce qu'ils estiment à plus haut prix que leur conscience — leur caisse. Il est, paraît-il, je n'en connais point de semblables mais on affirme qu'il en existe — des révolutionnaires ignorants et haineux qui ne voient le salut que dans une bonne fusillade et rêvent de traverser une nouvelle et hideuse mer Rouge, pour atteindre une nouvelle terre promise aussi décevante que l'ancienne. Mais je suis convaincu que l'état d'âme de ces forcenés, est doux, aimant, conciliant auprès de celui des hommes qui constituent l'état-major du parti Modéré.

Ce qui exalte les premiers, c'est l'illusion, ce qui stimule les autres, c'est la peur, la peur égoïste et cruelle. S'ils étaient les maîtres, s'ils pouvaient à leur gré agir, juger, exécuter, nous passerions tous, mes amis, un fichu quart d'heure.

Mais nous sommes gens à nous défendre, et leur affolement nous encourage il nous paraît comme une preuve de leur faiblesse. Ces divagations violentes des Yves Guyot et des Jules Roche ne révèlent pas dans un parti politique un état de santé vigoureux et normal, un équilibre de forces.

Elles ont des extravagances de spasmes, c'est le délire de l'agonie, c'est le commencement de la fin. Déjà ces moribonds, fougueux anti-cléricaux durant toute leur vie et qu'une peur lâche affaiblit, se tournent en suppliants vers l'église qu'ils abreuvèrent d'outrages et quémandent les huiles saintes de l'extrême-onction.

Devant ce passé qui s'agite en ses violentes convulsions nous tous qui sommes l'avenir préparons-nous et *espérons* !

L. MIRMAN,
député de Reims.

UN DISCOURS DE BARBATO

(De notre correspondant)

Monza, 21 mars.

Le docteur Barbato, député socialiste de Milan, l'une des victimes de Crispi, est venu à Monza visiter la Coopérative ouvrière de consommation, la Bourse du travail. Son arrivée dans notre ville avait occasionné de la part de la questure, une stupide et inutile démonstration policière.

Comme il devait prononcer un discours au cercle socialiste, toute la partie démocratique et ouvrière de notre ville et des environs s'est mise en mouvement et une foule de plusieurs milliers de personnes se pressait dans les rues avoisinantes du cercle.

Lorsque Barbato apparut, ce fut de longues acclamations ; le condamné sicilien était vengé par cette imposante ovation.

Le député de Milan salua les travailleurs de Monza au nom de ceux de la Sicile, et il déclara que le changement de gouvernement n'arrêterait pas les persécutions contre les propagandistes de l'idée socialiste. Mais que ni la peur de la prison ni celle des galères ne devait les arrêter dans leur marche vers l'idéal d'égalité et de justice, ni dans leur lutte pour l'organisation de la classe ouvrière et son enrôlement autour de la bannière rédemptrice du socialisme.

L'orateur paraît souffrant, ce qui ajoute à l'impression que produit son discours.

L'avocat Turati, rédacteur à la *Critica sociale*, la revue socialiste scientifique, reprend et développe avec vigueur quelques-uns des points du discours de Barbato.

La foule accompagne le député de Milan jusqu'à la gare, où il est reçu par la doctoresse Koulischoff et ses amis Bissolati, Cassola et Ciccoti.

C'est au milieu des vivats que le train s'est mis en marche.

Barbato retourne à Milan pour se reposer et se rétablir complètement.

LES AFFAIRES D'ÉGYPTE

(D'un correspondant)

Londres, 21 mars.

L'ambassadeur de France a repris son poste ici, après un séjour de quelques jours à Paris. Il a devancé l'époque de son retour pour être en mesure de suivre les négociations qui se sont engagées à propos de l'expédition de Dongola et qui se poursuivent en quelque sorte parallèlement à Londres et à Paris. M. de Courcel s'entretient, en effet, ici, avec le chef du Foreign-office pendant que lord Dufferin confère avec M. Berthelot à Paris.

D'après ce que j'ai pu pressentir des milieux bien informés, le terrain de la négociation tendrait à se déplacer. La question de savoir s'il est nécessaire que la décision de la commission internationale de la dette, sur l'emploi des fonds de la réserve, soit rendue à l'unanimité ou à la simple majorité serait considérée comme une question d'interprétation du mandat de cette commission pour laquelle les six représentants des puissances seraient amenés à en référer à leurs gouvernements respectifs.

Dès lors il y aurait lieu de savoir si l'unanimité des six grandes puissances ne serait pas nécessaire pour une interprétation commune, comme elle a été nécessaire à l'origine pour l'accord en vertu duquel la commission de la dette elle-même a été instituée, car on se trouve en dehors des cas prévus par la réglementation existante.

A ce propos, je crois devoir vous signaler le bruit d'après lequel la réunion de la commission de la dette, déjà plusieurs fois reculée depuis plusieurs jours, serait de nouveau retardée et reportée aux premiers jours de la semaine prochaine afin de permettre aux négociations diplomatiques de se poursuivre sur le point que j'ai indiqué ci-dessus.

Le Caire, 21 mars.

La commission de la dette, saisie, ce matin, d'une demande de crédit sur les fonds de réserve pour l'expédition de Dongola, a ajourné la discussion de cette demande à lundi.

Le Caire, 21 mars.

Les déclarations des ministres anglais aux Communes n'étonneront personne, car on est habitué ici à ce genre de manifestations.

Ce que l'on ne peut comprendre, c'est qu'après la déclaration si catégorique de M. Berthelot à la Chambre, M. Curzon pût encore nier que la France ait fait connaître son opposition absolue à l'expédition de Dongola.

On voit dans cette attitude tout un plan de lasser l'esprit public français et de le décourager de poursuivre la campagne si heureusement ouverte contre les prétentions anglaises.

On a confiance que les gouvernants français et russes ne se laisseront pas détourner de leurs fermes desseins et ne donneront pas raison aux prévisions des agents de lord Cromer qui répandent partout ici que la France et la Russie se soumettront et que les pourparlers relatifs à l'évacuation n'aboutiront pas.

On craint qu'une défaillance, à cette heure décisive n'ait des conséquences non moins funestes que celles de 18[illegible].

LES ALLUMETTIERS

La fabrication mécanique. — Le replacement des ouvriers congédiés. — Une bonne mesure

(D'un correspondant)

Paris, 21 mars.

Le ministre des finances va soumettre à la Chambre un projet de loi ayant pour objet de substituer pour les allumettes, la fabrication mécanique, pour la presque totalité du travail, à la fabrication par la main d'homme.

Cette nouvelle a produit une certaine émotion et plusieurs journaux prétendent que cette détermination causera un grand préjudice aux ouvriers.

Au ministère des finances, on nous a dit ce matin que des mesures seraient prises pour que les ouvriers n'aient en rien à souffrir de changement.

M. Doumer a confié à M. Favalelli, directeur du service des manufactures de l'Etat, l'étude du projet en question, et ce dernier soumettra prochainement au ministre les propositions des ingénieurs, relatives à l'adoption de la machine Diamond.

Ajoutons que les ouvriers qui seraient licenciés par le fait de l'adoption de cette machine, seraient immédiatement replacés. Ceux qui préféreraient une indemnité seraient libres de l'accepter.

Paris, 21 mars.

Le crédit demandé par M. Doumer pour modifier le système de la fabrication des allumettes s'élèvera à 6,800,000 francs dont 2,600,000 pour la construction des nouvelles usines, 3,000,000 pour l'acquisition du brevet américain et 1,200,000 fr. pour l'indemnité aux ouvriers licenciés.

Ces deux dernières sommes seront prélevées sur le budget.

Ce crédit est couvert par la vente des terrains rue Cambon.

PROCÈS DES MAITRES-CHANTEURS

(D'un correspondant)

Paris, 21 mars.

Une campagne active est faite actuellement au Palais, dans les salons, dans la presse, en faveur des inculpés de l'affaire de la Lebaudy. Aujourd'hui, l'on se [illegible] caution de mise en liberté provisoire [illegible] pour prédire un [illegible] M. Jacques Saint-Cère [illegible] les amis des inculpés [illegible] acquittement général [illegible] désirs pour des réalités.

Nous n'[illegible] du moins, nous ne pensons pas qu'il convienne d'exposer un avis. Le tribunal s'est, durant tous les débats, montré d'une courtoisie et d'une impartialité qui font prévoir que le jugement sera rendu en toute conscience, de manière à donner satisfaction à l'opinion des honnêtes gens. Mais nous serions fort étonnés qu'un acquittement général fût l'épilogue de ce procès.

Comment M. [illegible], l'honorable juge d'instruction, [illegible] deux longs mois, des [illegible] en prison préventive, [illegible] d'un acquittement ? Sauf [illegible] inculpés [illegible], qui bénéficiera probablement d'une mesure indulgente ou sera condamné avec le bénéfice de la loi Bérenger, les inculpés sont tous passibles de peines correctionnelles qui étonneront par leur sévérité. Voilà, du moins, ce que nous avons appris de la bouche d'un personnage qualifié.

UNE EXPÉRIENCE MILITAIRE

Paris, 21 mars.

Il paraît que pendant les prochaines manœuvres qu'exécuteront les 12e et 17e corps, sous la haute direction du général Caillot, on expérimentera la marche en colonne sur huit hommes de front.

Le très distingué directeur des grandes manœuvres d'automne recherche depuis longtemps les moyens de diminuer l'allongement des colonnes de route ; l'expérience qu'il va tenter dans la région du centre ne manquera pas d'être suivie avec grand intérêt.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 mars

Présidence de **M. Henri Brisson**, président.

La séance est ouverte à 2 heures 20.

Les tribunes publiques sont combles ; on y remarque beaucoup de dames en toilettes claires. Au banc des ministres se trouvent MM. Bourgeois et Doumer.

La Chambre adopte un projet de loi tendant à autoriser la ville d'Annecy (Haute-Savoie) à emprunter une somme de 232,500 francs.

Les projets universitaires

La Chambre décide que la commission, saisie du projet de réforme du baccalauréat et d'un projet de réorganisation du conseil supérieur de l'instruction publique sera composée de vingt-deux membres au lieu de onze.

Projets divers

Elle adopte ensuite en deuxième délibération la proposition de loi adoptée avec modification par le Sénat relative aux droits des enfants naturels dans la succession de leur père et mère, et en première délibération la proposition de loi adoptée par le Sénat sur la propriété foncière en Algérie.

L'IMPOT SUR LE REVENU

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution présenté par la commission du budget de 1897 et concernant l'impôt général sur le revenu. La parole est à M. Jaurès.

M. Boutin, directeur des contributions directes, commissaire du gouvernement, est à côté de M. Doumer.

Discours de Jaurès

Le citoyen **Jaurès**. — Je voudrais, avec le désir que nous puissions tous arriver à un résultat précis, discuter le projet de la commission, mais je crains que la commission ne nous ait acculés à une impasse ; elle n'esquisse aucun plan de réforme fiscale. La Chambre se trouve ainsi dans le néant. (Très bien sur les bancs socialistes et à l'extrême gauche).

Si la Chambre adopte le projet de gouvernement dans ses principes essentiels, elle ne peut laisser passer à la discussion des articles de ce projet puisque la commission ne l'a pas mise en état de délibérer.

La commission écarte le principe de l'impôt général sur le revenu ; elle prétend avoir de vagues pensées de réforme, mais elle néglige de nous dire lesquelles. Pour connaître son sentiment intime, nous devons nous livrer à des investigations vexatoires dans la pensée de MM. Delombre et Cochery (Rires et applaudissements à l'extrême gauche).

Je suppose que les hommes de guerre de l'opposition — de l'opposition nouvelle — n'ont pas désarmé. Ils sont aujourd'hui en pleine bataille. (Rires).

Il ne faut pas trop exiger des oppositions et lorsqu'elles s'enveloppent dans le mystère, il y a toujours pour elles quelque majesté (nouveaux rires), mais lorsqu'elles déclarent qu'un projet est mauvais, elles devraient également nous indiquer sur quel plan sera bâtie la réforme de demain. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Après étude et analyse, toutes les réformes se ramènent à trois types essentiels.

1. Le projet d'impôt général sur le revenu déclaré : c'est le projet du gouvernement.

2. Le remaniement de la contribution personnelle et mobilière, préparé successivement par MM. Dauphin, Burdeau et Ribot, afin d'atteindre le revenu personnel ;

3. Le plan esquissé par la commission extraparlementaire instituée par M. Poincaré, alors ministre des finances, par lequel il s'agit de soumettre à une analyse nouvelle toutes les formes, toutes les catégories possibles de revenus, afin de saisir ce qui aurait pu échapper à l'investigation du fisc. Dans ce dernier système, on atteint directement le revenu de l'industrie agricole le plus modeste.

C'est entre ces trois types de réformes qu'il faut choisir.

Il y a à coup sûr des combinaisons intermédiaires comme l'« income taxe » en Angleterre. Mais la Chambre aurait fait œuvre dérisoire si la commission du budget ne la mettait pas en situation de choisir clairement entre les trois types de réformes. (Très bien à l'extrême gauche.)

Il est inadmissible que la commission du budget se transforme en une sorte d'omnibus funéraire (applaudissements sur tous les bancs radicaux et socialistes), la Chambre n'ayant plus qu'à suivre le convoi avec M. Delombre pour ordonnateur. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.

La commission du budget est tenu à nous fournir des explications précises. Si la formule du projet de résolution est vague, certains traits cependant rappellent les conclusions de la commission extra-parlementaire aux travaux de laquelle MM. Cochery et Delombre ont pris une part très active. Si ce sont les conclusions de cette commission qu'on a voulu viser il faut le dire nettement.

Sera-t-il possible, alors que l'agriculture est surchargée d'impôts, de laisser la rente française en dehors des prises de l'impôt ? Sous quelle forme l'atteindra-t-on ? La commission extra-parlementaire en a délibéré. Les uns ont dit que frapper la rente, ce serait un vol ; les autres ont dit que ne pas la frapper ce serait une iniquité. M. Delombre était du premier avis, M. Cochery du second. (Double salve d'applaudissements sur les bancs radicaux et socialistes.)

Il y a déjà de nombreux projets de résolution comme amendements. Celui de M. Trouillot signifie qu'il faut en revenir à l'impôt sur le revenu d'après les signes